



# BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

## Prospective, Veille et Analyses économiques

### Le FMI évalue la transparence des finances publiques en Tunisie

Janvier 2017



Thématiques Nationales



En réponse à une demande du ministre des Finances de Tunisie, une mission du FMI s'est rendue à Tunis pour procéder à une «évaluation de transparence» des finances publiques sur la base du Code de transparence des finances publiques du FMI.

L'objectif de la mission était de mener une analyse qualitative et quantitative des pratiques en Tunisie en appliquant le Code de transparence des finances publiques du FMI qui comporte trois volets : (i) information financière ; (ii) prévision financière et budgétisation ; et (iii) analyse et gestion des risques budgétaires.

Le rapport final de cette mission, publié durant la première semaine du mois de novembre par le FMI, fait ressortir le positionnement suivant **des pratiques tunisiennes au regard des 36 principes du Code de transparence des finances publiques du FMI** :

	Non observé	Elémentaire	Satisfaisant	Avancé	Non pertinent
<b>Information financière</b>	4	4	2	2	-
<b>Prévision financière et Budgétisation</b>	2	4	4	2	-
<b>Analyse et gestion des Risques Budgétaires</b>	8	3	-	-	1 <sup>1</sup>
	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Ainsi 14 principes sont non observés au niveau des pratiques tunisiennes dont plus de la moitié concerne **l'analyse et la gestion des risques budgétaires**. Ce constat confirme les critiques adressées par plusieurs experts quant à l'inexistence d'une démarche formalisée et pérenne visant à analyser et anticiper les risques budgétaires. Il serait urgent de parer à une telle situation dans la mesure où les finances publiques sont particulièrement exposées à des contraintes multiples et dépendent de plusieurs variables exogènes qui ne sont pas toujours prédictibles.

<sup>1</sup> La faiblesse des risques environnementaux auxquels a été exposée la Tunisie jusqu'à ce jour n'a pas légitimé la définition d'un cadre de suivi et d'analyse. Les risques financiers, qui peuvent découler de catastrophes naturelles ou d'autres grands aléas environnementaux, ne sont pas à ce jour analysés.

Nous avons jugé opportun de présenter à ce niveau, pour chaque volet, **les 3 insuffisances majeures relevées par le FMI** :

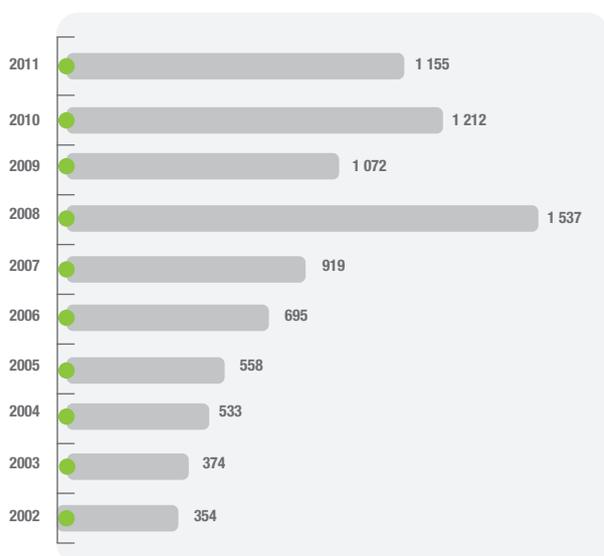
### 1. Information financière

• **Insuffisance de couverture** : Les statistiques de finances publiques (SFP) sont produites pour les administrations publiques (représentant plus de 40% du PIB), à l'exception des entités extrabudgétaires qui comportent les établissements publics à caractère non administratif (EPNA) et administratif (EPA) et les fonds spéciaux. Ces 2061 entités extrabudgétaires représentent 2,1% du PIB. L'information financière pour les autres entités du secteur public, en particulier **les sociétés publiques dont le budget représente 38% du PIB, est partielle ou inexistante.**

• **Absence d'une vision complète** : il n'existe pas de vue globale de la valeur nette matérialisée par la préparation et publication d'un bilan, que ce soit pour l'administration centrale ou l'administration publique. La valeur nette financière négative du secteur public tunisien est particulièrement élevée et représente 87% du PIB. Elle est due à un total du passif du secteur public de 160% du PIB tandis que les actifs financiers ne représentent que 74% du PIB.

• Absence de statistiques **officielles** sur les dépenses fiscales (impact estimé des avantages fiscaux sur les recettes fiscales) dont l'impact pourrait être considérable en Tunisie. Une estimation évalue, à titre d'exemple, l'impact budgétaire des exonérations de TVA, considérées comme une partie des dépenses fiscales, à 0,9% du PIB. D'autres études ont été effectuées par des organismes non gouvernementaux et ont porté sur les dépenses fiscales inhérentes aux avantages fiscaux.

Bilan des incitations aux investissements en Tunisie ( en MD).  
(Observatoire de l'Economie-Organisation Non Gouvernementale).



## 2. Prévisions financière et budgétisation

- les budgets annuels **des organismes de protection sociale** ne sont pas communiqués, y compris dans la documentation budgétaire
- L'horizon de prévision de l'ensemble des finances publiques, y compris celles des administrations centrales, reste limité à l'année (particulièrement durant la transition politique qu'a traversé le pays), malgré le développement progressif, mais encore trop modeste des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et des budgets-programmes.
- Aucun objectif chiffré de politique budgétaire de moyen terme n'est explicitement et formellement fixé.

## 3. Analyse et gestion des risques budgétaires

**Il n'existe pas de publication consolidée des principaux risques pouvant affecter les finances publiques tunisiennes et annonçant une stratégie de l'Etat pour y faire face.** Les principaux risques pour lesquels des insuffisances au niveau de l'analyse et de la gestion ont été relevés par le FMI sont les suivants :

- Les risques liés aux passifs éventuels de l'Etat, notamment en termes de garanties, y compris la dette extérieure et la dette intérieure garanties par l'Etat (plus de 10% et 1,4% du PIB respectivement en fin **2014**), et l'exposition de l'Etat au secteur financier (20 % du PIB)
- les risques de moyen-long terme liés à la soutenabilité du système de sécurité sociale. La CNRPS a enregistré un déficit de 0,3% du PIB en 2014 et le déséquilibre financier est estimé à 15,9 milliards de dinars en 2040 (18% du PIB en 2015).
- Les risques liés aux entreprises publiques : L'absence de transparence concernant le suivi de performances financières des 104 entreprises publiques crée des risques financiers considérables pour les finances publiques tunisiennes. A titre d'exemple, pour les 28 plus grandes entreprises, les subventions de l'Etat sont passées de 2,7 milliards de dinars (4,3% du PIB) en 2010 à 6,5 milliards de dinars (9,2 % du PIB) en 2012, soit une augmentation de plus de 140% en deux ans.

Risques	Source	Impact (DNT)	Pourcentage du PIB
Impact d'une baisse du tourisme sur les finances publiques	FMI, Octobre 2015, archive IV Tunisie	3 Mds (10% des exports de biens et service)	7
Dette extérieure garantie par l'Etat	Ministère des finances	8,3 Mds <sup>1</sup>	10,3
Arriérés de la CNPRS à la CNAM	CNPRS	1,0 Md	1,2
Exposition de l'Etat au secteur financier	Ministère des Finances, BCT	16,5 Mds <sup>3</sup>	20
Cotisations sociales de certains entreprises publiques prises en charge par l'Etat (Eemple : TRANSTU)	CNPRS	300 M	Négligeable

1/ Montant gratuit au 31 décembre 2014.

2/ Montant des arriérés au 31 décembre 2014 : le capital restant dû s'élève à 1369,7 millions de DNT

3/ Détention directe de l'Etat au secteur financier sur la base du PIB de 2014.

Un projet d'une nouvelle loi organique du budget est en cours de préparation et va prendre en considération les observations formulées au niveau du rapport du FMI.



**بنك تونس العربي الدولي**  
*BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE*